



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2012

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	F. Bosshard Dériaz, présidente, P.-Y. Christen, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusé :	F. George
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Présent également :	F. Jaunin, président de CABC SA
Procès-verbal :	C. Fournier

La Présidente ouvre la séance en excusant l'absence annoncée de F. George.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2012

Par souci de clarté, et dans la mesure où les PV sont affichés dès après leur approbation, dans leur version déjà corrigée, les modifications seront désormais apportées directement aux PV, mais ne seront plus inscrites dans le PV suivant.

➤ **Le procès-verbal du 23 janvier 2012 est accepté à l'unanimité des 11 membres présents.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Messagerie électronique des conseillers municipaux : la Présidente indique qu'il est vraiment impératif que les membres du Conseil consultent régulièrement, à raison d'au moins une fois par semaine, plus souvent si possible, leur messagerie électronique, qui intègre notamment les convocations aux différentes commissions et les rapports de commissions.

3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Zach

- La commission Information et communication a rencontré Mme Véronique Sala, conseillère en communication, pour discuter notamment de la mise en place du site Internet. Mme Zach voit Mme Sala tous les jeudis, entre 10h et 12h, pour peaufiner tout cela. Toutes deux ont préparé l'intervention récemment prononcée par M. Jaunin, président de CABC SA dans le cadre d'un Forum du Bois ; cette intervention pourrait ensuite être placée sur le site.

Une nouvelle séance de commission est fixée au 5 mars, pour avancer dans la mise en place du site Internet. Mme Zach cherche des photos de Cartigny, pour alimenter le site. Elle contactera à cet effet le Groupe de recherches historiques, qui doit avoir des photos de toutes les époques.

- **Rémunérations** : les conseillers municipaux touchent, pour mémoire, 30 francs pour chaque commission à laquelle ils assistent, cette enveloppe étant distribuée en début d'année. Pour les séances du Conseil municipal, le tarif est de 600 francs par an, soit 60 francs par séance, cette somme étant versée sur un fonds. Le Maire et les adjointes contribuent eux aussi à hauteur de 600 francs à ce fonds qui est utilisé pour faire un voyage. En fin de dernière législature, la secrétaire, le comptable et le technicien de la mairie avaient été invités à se joindre au voyage. Mme Zach questionne les membres du Conseil pour savoir s'ils seraient prêts, moyennant un petit surplus à inscrire au budget, à renouveler cette expérience, en invitant à nouveau les précités à participer au voyage de cette année, qui aura lieu en octobre.

La proposition est acceptée par les membres présents. Mme Zach leur annoncera la nouvelle.

Mme Walthert rappelle que les personnes qui ne peuvent pas être présentes à ce voyage ont la possibilité de toucher leurs 600 francs ou de les laisser dans la caisse.

Communications de Mme Bolle de Paoli

- **Zone artisanale d'Eaumorte** : une séance a réuni, en fin d'après-midi, les exécutifs des communes concernées. Il avait, pour rappel, été décidé de limiter l'occupation à la rive droite de la Route de Chancy. La décision a été prise ce soir de réduire encore cette zone aux seuls terrains de la Commune d'Avully : station-service, bâtiment tondeuses à gazon, garage, terrain derrière. Les autres terrains ne feront l'objet d'aucune entrée en matière.

Les exécutifs ont par ailleurs appris – sous réserve d'une confirmation à venir – qu'un EMS n'était pas constructible en zone artisanale. Ils en sont restés à leur priorité A, sur laquelle toutes les communes se rejoignent, qui comporte une crèche, un centre médical (physio, médecins, soins infirmiers) et une poste. Ce serait l'optique de base de l'étude, à étoffer par la suite.

L'idée vise maintenant à poursuivre l'étude de faisabilité, raison pour laquelle les membres du Conseil sont aujourd'hui sollicités pour donner leur aval. L'on partirait avec un projet et les compteurs à zéro. Dès 2012, la Commune de Cartigny paierait l'étude pour la zone rive droite de la Route de Chancy ainsi que les terrains environnant la station-service. Mme Bolle de Paoli rappelle à ce propos le montant dont il est question, pour la variante à 6 communes, soit 25'000 francs de frais d'étude à prendre en charge par la Commune de Cartigny, le coût total de cette étude (200'000 francs) étant réparti entre les communes concernées au prorata du nombre d'habitants (Avully 55'000 francs, Avusy 41'000 francs).

Comme indiqué lors du dernier Conseil, une lettre a par ailleurs été adressée aux entreprises villageoises pour connaître leurs besoins; deux personnes seraient éventuellement intéressées mais de nombreuses réponses restent à ce jour attendues.

M. Duriaux relève qu'il s'agissait au départ de déclasser un périmètre, soit des terrains sis sur un ensemble de communes, alors qu'il s'avère finalement que ce projet concernerait une seule commune, ce qui est fondamentalement différent. Pour quel motif les autres communes participeraient-elles à une étude intéressant uniquement Avully ?

Mme Bolle de Paoli précise que la crèche pourrait reposer sur une Fondation. Il est notamment ressorti de la discussion de ce soir que la circulation serait de plus en plus importante sur la route de Chancy, et qu'une zone plus élargie contribuerait à renforcer encore les difficultés de passage (sorties et entrées), raison pour laquelle il a été décidé de restreindre cette zone le plus possible, sur un seul périmètre.

M. Duriaux souligne que la route est suffisamment large et qu'elle offre aussi l'opportunité d'aménager aisément, au besoin, une zone de ralentissement à 50 km/h. Force est de constater que le projet présenté ici est totalement différent du projet initial.

M. Cogne note que la Commune de Cartigny dispose d'une poste, qui contribue à faire vivre l'épicerie et offre tous les services importants. Il n'est pas sûr que l'on y gagne à déplacer cette poste de proximité à Eaumorte.

Mme Zach rappelle que le but consiste à développer un projet ensemble, de manière solidaire, et à déposer un dossier commun de déclassement, le poids réuni de 6 communes offrant l'avantage de faciliter de tels déclassements.

M. Schornoz relève que le projet est supposé reposer sur 6 communes, mais sur un terrain appartenant à une seule d'entre elles. Dès lors, la Commune investirait des fonds dans une étude, sur la base d'une simple promesse, non écrite, de répartition après coup. Il serait important de solliciter la rédaction d'un protocole écrit, offrant les garanties nécessaires et précisant au moins les grandes lignes du projet, pour autant qu'il aboutisse.

Mme Walthert estime qu'il faut faire confiance aux collègues, qui ne vont pas s'approprier un projet auquel 6 communes sont associées.

Il conviendrait aussi, poursuit M. Schornoz, de savoir précisément ce que le Bureau d'architecte serait supposé produire pour ce montant d'honoraires.

Mme Bolle de Paoli annonce vouloir prendre contact dès demain avec le bureau d'étude, pour vérifier le montant exact de la participation qui serait attendue de la Commune, sachant que cette somme pourrait, le cas échéant, être réduite en fonction du caractère plus limité du périmètre concerné.

Compte tenu des nombreuses inconnues et incertitudes, M. Duriaux suggère de renvoyer ce dossier en commission agriculture du 12 mars prochain.

M. Cogne souligne – il avait d'ailleurs déjà eu l'occasion de le faire lors du dernier CM – que le problème est pris à l'envers. Avant de vouloir mener une étude de faisabilité, et de réfléchir à la question avec un urbaniste et un architecte, la première étape consisterait à se réunir entre les communes de la Champagne pour définir, le cas échéant avec la contribution d'un sociologue ou d'un ethnologue, en fonction de l'habitat et des populations concernées, les besoins socioculturels sur les 10 ou 15 prochaines années des six villages, que ce soit sur un plan social, commercial ou encore culturel. Il sera alors temps, en fonction des besoins collectifs ainsi définis, de savoir où et comment les placer. Le projet tiendra alors la route ; toutes les communes y auront le même poids et seront prêtes à le défendre dans la mesure où elles en auront réellement besoin. Le poids des six communes quant au déclassement d'une zone, jugée d'utilité collective, pourrait être utilisé quel que soit l'endroit.

M. Cogne note par ailleurs que l'option visant à conserver la poste dans la commune semble privilégiée au sein de cette assemblée.

Mme Zach indique que pour les autres communes, l'aménagement d'une poste à Eaumorte paraît une évidence. Les conseils municipaux des 5 communes concernées sont partants pour aller de l'avant dans cette étude de faisabilité ; reste à voir si Cartigny entend les suivre.

M. Pontinelli considère lui aussi que ce dossier doit être examiné en commission de l'aménagement, sachant que 25'000 francs représente tout de même une grosse somme, que les besoins n'ont pas été définis et que cette affaire ne présente aucune urgence.

Mme Zach rappelle qu'Avully, qui a payé toutes les études jusqu'à ce jour, aimerait maintenant avancer sur un dossier initié depuis plus de deux ans.

M. Schornoz distingue deux aspects : primo la définition des besoins réels de la population, secundo les attentes vis-à-vis de l'étude, pour les honoraires annoncés. La Commune ne doit pas donner un chèque en blanc au bureau d'architectes. Un cahier des charges précis doit être défini.

Mme Bolle de Paoli jugerait intéressant de réunir une assemblée champagnarde, avec les conseillers municipaux des communes concernées, pour se rendre compte de la complexité du projet, échanger, exposer les idées et désirs de chacun, confronter les besoins, parfois distincts, des uns et des autres.

M. Cogne reconnaît que ce serait important, pour un projet intercommunal, que d'en parler entre communes, au-delà des seuls exécutifs.

Cette proposition d'une séance commune, ouverte aux conseillers municipaux intéressés des communes de la Champagne, sera présentée par Mme Bolle de Paoli à ses collègues.

M. Loeffel aimerait en savoir plus sur les besoins de la Commune de Cartigny au-delà de la crèche, qui pourrait être construite ailleurs. Il ne voit pas l'intérêt d'un centre médical, au vu de la proximité du centre médical d'Onex et de l'Hôpital de la Tour.

Mme Bolle de Paoli répond que Cartigny a exprimé des besoins pour une crèche et un centre culturel, ce dernier n'ayant pas été retenu parmi les priorités.

Pour conclure sur ce point, Mme Bolle de Paoli informera, dès demain et par écrit, ses collègues des exécutifs de la Champagne qu'aucune décision n'a été prise ce soir par le CM de Cartigny, que les membres du Conseil ont estimé qu'il était trop tôt, en l'état, pour se prononcer et que le dossier est renvoyé à la commission de l'aménagement pour examen.

Mme Bolle de Paoli annonce encore à l'assemblée que la Commune d'Aire-la-Ville a proposé à Cartigny un partenariat pour une crèche opérationnelle dans 4 ans, de 30-35 places ; selon le questionnaire envoyé aux habitants, 15 enfants d'Aire-la-Ville y seraient placés, le reste étant à disposition d'autres communes dont Cartigny. La première option consisterait à créer une fondation commune. La seconde viserait à une prise en charge du tout par Aire-La-Ville, qui amortirait ses frais en louant ces places à Cartigny. Il importait que les membres du Conseil soient informés de cette opportunité, pour prendre une bonne décision quant à Eaumorte, en toute connaissance de cause. Le détail de cette proposition sera exposé en commission sociale.

4. Proposition du maire et des adjointes

- Aucune

5. Rapport de la commission des routes

Délibération relative à un crédit d'engagement pour divers travaux de réfection sur les routes communales

M. Schornoz résume les éléments contenu dans le rapport (qui sera transmis par mail aux membres du Conseil).

La commission s'est réunie le 6 février dernier, pour évoquer trois points :

- Retouches, finitions, travaux en cours
La zone 20 km est aujourd'hui quasiment terminée.
Les retouches et garanties diverses sont terminées. Sur la partie route cantonale, les travaux de réparation des dégâts (potelets rue du Trabli) seront exécutés par le canton.
Des potelets ont été endommagés par un bus à la Petite Grave ; l'enquête suit son cours avec le service juridique des TPG pour la prise en charge du remplacement, estimé à 2'157

francs, de ces deux potelets cassés.

Potelets accidentés sur la route de Vallière : une enquête est en cours par la gendarmerie ; les travaux seront à charge du département.

➤ Comptes de fonctionnement – Budget 2012

M. Schornoz annonce la réalisation de trois puits perdus (pour l'évacuation de l'eau), soit un devant le portail du jardin de M. Boccadoro (parking derrière la poste) et deux sur la route de la Croix-en-Champagne. La réalisation de ces 3 puits, relativement urgente, coûtera 7'500 francs au total, ce qui engendrera un léger dépassement au niveau du budget.

➤ Crédit d'investissement – Budget 2012

Ce crédit de 170'000 francs porte sur des travaux à exécuter en priorité:

- Chemin des Curés depuis la route de Cartigny au chemin des Breux (proximité Cave à patates) : exécution d'un revêtement non goudronné;
- Chemin des Bruyères (Petite Grave) : réfection du revêtement goudron, en très mauvais état ;
- Chemin de Bésine : exécution d'un revêtement goudron sur la partie communale dudit chemin, en coordination avec le nouveau propriétaire de l'entreprise « Les champignons de Cartigny ».

M. Duriaux jugerait à ce propos important de conserver les belles traverses en bois.

M. Schornoz indique qu'il avait été initialement prévu, dans ce crédit de 170'000 francs, de procéder à la finition du chemin de Tré-la-Villa, tronçon entre le chemin de la Passe et Eaumorte devant les ruches. Après réflexion, il s'avère que cette route est finalement en assez bon état, si ce n'est que des aménagements latéraux (rigoles) doivent être aménagés pour évacuer l'eau. Ces travaux pourraient être répartis sur 2-3 ans, en fonction de l'état de la route. Voilà donc, conclut M. Schornoz, le résumé des discussions de la commission, qui propose au CM d'accepter ce crédit d'investissement de 170'000 francs, sachant que plus on attendra pour effectuer les travaux précités, plus ils coûteront cher.

M. Duriaux s'interroge quant à la pertinence de placer une priorité sur le chemin des Curés, dont la première partie est en très bon état et qui, dans la pratique, n'est malheureusement pas utilisé par les enfants qui préfèrent désormais passer par les pistes cyclables tracées de part et d'autre de la route de Cartigny. Il ajoute que la fréquentation du chemin des Curés n'a rien à voir avec celle du chemin de Tré-la-Villa.

M. Schornoz souligne que l'idée vise à rendre ce chemin plus praticable. Si ces 40'000 francs estimés pour le réaménagement du chemin des Curés n'étaient pas dépensés, ils pourraient être investis dans d'autres travaux. A noter qu'il n'est pas impérativement nécessaire de dépenser, dans leur totalité, ces 170'000 francs. Au fur et à mesure des objets traités, des devis en bonne et due forme seront présentés aux conseillers municipaux ; les priorités pourront être redéfinies en fonction des besoins.

M. Schornoz insiste sur le fait que les routes communales doivent être entretenues, quelles qu'elles soient et quelle que soit leur fréquentation.

La Présidente procède à la lecture de la

Délibération relative à un crédit d'engagement pour divers travaux de réfection sur routes communales

vu la nécessité d'entreprendre divers travaux de réfection de notre réseau routier communal,

vu le rapport de la commission des routes du 6 février 2012,

conformément à l'article 30 lettres e, g, m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de F 170'000 pour divers travaux de réfection sur routes communales.
2. D'autoriser le Maire à émettre provisoirement auprès des établissements de crédit de son choix des emprunts à court terme à concurrence de F 170'000.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Cartigny dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de F 170'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.

➤ **Le crédit d'investissement de 170'000 francs est accepté à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil.**

Mme Zach précise encore que des radars (loués) ont été très rapidement installés, suite à la requête formulée au dernier CM. L'expérience s'est révélée très intéressante. Cette année, le Touring lancera une grande campagne intitulée « Slow down, take it easy », en proposant deux semaines de radars gratuits aux communes intéressées. Cartigny s'est d'ores et déjà inscrite pour tenter de profiter de cette offre.

6. Rapport de la commission des finances

- Intervention de M. François Jaunin, président de CABC SA

M. Jaunin annonce que deux demandes ont été formulées à l'occasion de la dernière réunion de la commission des finances. La première porte sur un crédit extraordinaire de 140'000 francs pour couvrir le déficit de cette année. M. Jaunin précise à ce propos que l'année 2011 a été relativement chaude. Les gens ont consommé 20% de moins que les deux années précédentes, avec des impacts sur la part variable, mais pas sur la part fixe – c'est important de bien l'expliquer – dans la mesure où les investissements réalisés au départ restent, depuis trois ans, divisés par le même coefficient. Les frais liés à l'achat du bois ont diminué de 20% mais les frais d'entretien n'ont en revanche que très peu varié. Le prix de la part variable du combustible a en conséquence augmenté, dès lors qu'une somme à peu près égale à celle de 2009-2010 était divisée par un nombre moins important de kWh. La question s'est posée de savoir s'il fallait augmenter le prix, ce qui n'aurait pas changé grand-chose pour les consommateurs, cette hausse étant compensée par une réduction de la consommation, ou alors de demander une subvention extraordinaire de 140'000 francs pour garder le prix à 0.925 centimes le kWh. L'option d'une subvention extraordinaire versée par la commune n'a pas semblé très opportune. Il a toujours été souligné que le prix devrait être entièrement payé par les consommateurs. A noter que les acomptes 2012 ne vont pas augmenter. Certains preneurs râlent toutefois un peu, jugeant ce prix trop cher. Même s'il s'avère, en comparaison avec le mazout notamment, que le bois n'est pas très coûteux, le but premier vise à faire baisser constamment ce prix. Le Conseil d'administration a en ce sens évoqué plusieurs pistes possibles :

- récupérer l'argent de l'entreprise Muller ; le rapport est aujourd'hui sous toit. L'affaire sera jugée en avril prochain par le Tribunal de Soleure. La somme en jeu s'élève à 250'000 francs ; reste à voir quel montant sera effectivement récupéré, selon décision du Juge ;
- subventions : un rendez-vous est fixé prochainement au ScanE pour tenter de toucher les subventions nécessaires pour terminer le réseau de la Petite Grave, auquel cas les preneurs seront plus nombreux. Il conviendra en l'occurrence d'éviter des investissements trop importants, qui pourraient contribuer à augmenter le prix ;
- les services industriels seraient intéressés à utiliser le réseau pour de la fibre optique, moyennant le versement d'une subvention contre location des conduites de comptage.
- l'association des branchés de Cartigny, dont un membre fait partie du Conseil d'administration de CABC, a émis l'idée que la commune rachète les conduites. L'option ne semble pas forcément opportune. Il pourrait en revanche être intéressant – à vérifier et à réfléchir pour 2013-2014) – que la commune se porte acquéreur du réseau principal. L'option serait plus ou moins acceptable même pour les gens non branchés. Sachant que les tuyaux, qui sont aujourd'hui amortis sur 35 ans (garantie du fabricant) vont durer bien au-delà, la commune pourrait, pour éviter des coûts supplémentaires et une augmentation des impôts, procéder à une location de l'utilisation de ces tuyaux à CABC, sur une durée de 50 ans. Aucune subvention déguisée ne serait ainsi versée à CABC mais la commune serait propriétaire du réseau, qu'elle louerait sur X années à CABC, pour faire baisser le coût d'investissement. Des calculs devront être effectués au sein de la commission des finances ainsi que par le comptable de CABC et de la commune pour vérifier l'intérêt d'une telle opération.

Les preneurs sont en général très contents de ce système de chauffage, qui fonctionne bien, même par temps de grand froid, contrairement au mazout qui peut parfois se figer entre la citerne et la chaudière. La chaudière extérieure a été mise aux normes pour le bruit. Plus le nombre de gens branchés sera élevé, meilleur le rendement sera, d'où l'importance de terminer le raccordement de la Petite Grave.

M. Jaunin répète que la part fixe ne varie pas en fonction de la consommation. Il est essentiel de clairement l'expliquer aux preneurs, par le biais d'une communication soignée qui sera préparée avec Véronique Sala.

M. Duriaux demande s'il serait justifiable et défendable que la commune loue les conduites primaires.

M. Jaunin répond que c'est une solution à étudier. L'idée ne vise en aucun cas à déguiser une subvention de la commune par rapport au chauffage.

Mme Zach précise que l'exécutif a reçu deux représentants des branchés de Cartigny, qui ont dénoncé le coût trop élevé du chauffage à bois et ont invité les autorités à faire passer le message selon lequel ce coût devrait impérativement être réduit, quitte à devoir augmenter le centime additionnel de 4-5 centimes pour couvrir les pertes. Ils attendent du CM qu'il réfléchisse et adhère à cette idée.

M. Duriaux rappelle le postulat de base, qui visait à ce que la commune n'investisse rien dans ce dispositif, sachant que les habitants n'étaient pas tous branchés.

M. Schornoz note que 114 foyers sont branchés sur le total de la commune. Une tendance est ressortie de la séance avec le CA de CABC, à savoir que la commune n'allait pas reporter les frais de CABC sur les impôts, par rapport aux habitants n'étant pas branchés. Jusqu'à ce jour, tout est fait pour maintenir le centime additionnel à son niveau, voire de le baisser ; une augmentation permettant de compenser les pertes de CABC passerait sans doute très mal.

M. Schornoz fait circuler un graphique des prix comparés de différentes énergies : pellet, gaz, mazout. Force est de constater que le prix du bois n'est pas très élevé.

Mme Walthert indique que dans les quelques simulations effectuées par les branchés de Cartigny, il n'est pas prouvé que les montants récupérés par la réduction du coût du chauffage seraient compensés par l'augmentation du centime d'impôt.

M. Cogne souligne que toutes les solutions visant à répartir la charge différemment, et à faire payer la même chose par d'autres personnes reviennent simplement à fâcher des personnes différentes.

L'idée visant à faire racheter le réseau principal par la commune pour qu'elle le loue au prix de revient, permettant ainsi d'étaler l'amortissement non plus sur 35 mais sur 55 ans, correspondrait effectivement à une vraie diminution de la charge pour tout le monde.

M. Duriaux demande pourquoi l'option ne pourrait pas être choisie de modifier les frais fixes simplement en passant à un amortissement sur 50 ans.

M. Cogne répond que les tuyaux, tant qu'ils sont propriété de la société anonyme, sont soumis au droit commercial et doivent donc être amortis sur leur durée de vie économique probable. M. Cogne prend l'exemple du bâtiment de CABO qui a été acheté par la commune et inscrit à son patrimoine financier, avec pour conséquence de devoir l'amortir uniquement dans la mesure où il n'est pas rentable, ce qui est en l'occurrence le cas. Contrairement au bâtiment, les tuyaux, qui ont une durée de vie plus courte, devraient tout de même être amortis mais avec une liberté totale sur la manière de jouer de cette période d'amortissement. Le coût ne serait en conséquence pas moins cher, mais réparti sur une durée plus longue.

M. Jaunin insiste sur le fait que ce prix de 21 centimes est certes plus cher qu'initialement annoncé, mais pas plus coûteux que le prix du marché. Le coût effectif se monte en réalité à 20 centimes, sachant que les gens ont la possibilité de déduire la part fixe du coût de chauffage de leurs impôts. Ce message mérite d'être répété. Sur 15 ans, tous les coûts étant inclus, les frais sont moins élevés pour le bois.

Ce d'autant plus que les gens n'ont rien payé pour se raccorder, ajoute M. Cogne.

M. Duriaux suggère de refaire une communication, en expliquant que le fondement du problème réside précisément sur cette annonce initiale, et un peu naïve de coûts inférieurs, alors même que si les 20 centimes avaient été prévus dès le départ, la question ne serait pas débattue aujourd'hui.

Mme Walthert précise que le Conseil d'administration entend adresser cette communication à chaque branché, et la faire suivre d'une séance publique, en fonction des résultats attendus par M. Jaunin.

M. Pontinelli demande ce qu'il en est de l'étude menée pour mesurer la déperdition de chaleur du système.

M. Jaunin répond que la perte (18-20%) est considérée comme normale, sur un réseau de 4.5 kilomètres de long. Il n'y a ni fuite dans les tuyaux, ni mauvaise isolation.

M. Jaunin répète qu'il n'y a pas de raison que la commune subventionne CABO ; chaque franc dépensé doit être financé par les preneurs. La décision a donc été prise au niveau du CA d'augmenter un peu le prix, sans incidences pour les consommateurs dès lors que la consommation a baissé.

Dès que le rapport sera bouclé, il sera mis sur le site, tout comme les autres documents utiles, dans le souci de soigner le travail de communication.

- Rapport de la commission des finances - Mme Gisler procède à la lecture de ce document :

La Commission des finances s'est réunie le 6 février 2012 en présence de l'exécutif, de Monsieur François Jaunin, président de CABC SA, et de Monsieur Patric Hess, comptable.

Lors de cette séance, Monsieur François Jaunin a expliqué à la Commission des finances que lors de sa réunion du 30 janvier dernier, le conseil d'administration de CABC SA a décidé de soumettre deux demandes au conseil municipal.

Tout d'abord, d'approuver une augmentation du capital action de Frs 300'000.-- afin de pallier les difficultés récurrentes de trésorerie auxquelles doit faire face la société.

A ce propos, il est utile de rappeler, comme cela a été fait lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2011, que CABC SA est une société ad hoc dotée d'un capital action de Frs 250'000.--, appartenant en totalité à la commune. Suite aux différents problèmes survenus les deux premières années de fonctionnement de la société, dus d'une part, au non remboursement à ce jour du litige avec le fabricant de chaudière et, d'autre part, des pertes éprouvées au début du branchement, à l'heure actuelle, ces Frs 250'000.-- ne servent plus à alimenter le fonds de roulement. CABC SA se trouve donc de manière répétitive devant une insuffisance de liquidités liée aux différentes échéances à payer.

En augmentant le capital action de Frs 300'000.--, celui-ci passant ainsi de Frs 250'000.-- à Frs 550'000.--, CABC SA aurait un véritable fonds de trésorerie et de roulement remplaçant le fonds initial qui a été absorbé par les événements susmentionnés.

Deuxièmement, le conseil d'administration demandait à la commune une subvention exceptionnelle de Frs 150'000.-- pour équilibrer les comptes de CABC SA et éviter aussi une augmentation du centime du KWH en 2012.

A ce sujet, il faut préciser qu'en 2011, l'hiver a été relativement doux. Par conséquent, les preneurs ont moins consommé, CABC SA a touché moins de subvention climatique mais le prix du bois ainsi que les frais d'entretien sont restés identiques. Etant donné que le prix de revient du KWH est calculé en fonction du nombre de KWH vendus, cette baisse de consommation a pour effet une augmentation de 2,8 centimes le KWH, le prix du KWH passant ainsi à 22 centimes.

Or, cette deuxième requête a été écartée par la Commission des finances. Certes, en 2011, l'hiver n'a pas été rigoureux et ceci a des répercussions sur le centime du KWH, mais pour l'instant l'hiver 2012 est plus froid. Donc, si cette situation persiste, la consommation des preneurs sera plus importante qu'en 2011 et le centime au KWH baissera en conséquence en 2013.

En outre, la commission estime que CABC SA doit trouver d'autres solutions pour équilibrer ses comptes. En discutant avec le Président de CABC SA, la commission a pu constater que le conseil d'administration étudie d'ores et déjà différentes pistes. Qui plus est, à l'heure actuelle, CABC SA est dans l'attente de réponses relatives aux subventions des SIG et de l'Etat ainsi que du règlement des factures de certains preneurs. Enfin, si la commune est continuellement sollicitée pour avancer de la trésorerie, elle risque de se mettre elle-même en difficulté financière.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances a estimé qu'il fallait accéder à la première requête du conseil d'administration de CABC SA, à savoir augmenter le capital action de cette dernière.

Partant, la Commission des finances vous propose d'approuver l'augmentation du capital action de la société CABC SA de Frs 300'000. --.

M. Jaunin tient à souligner que CABC SA n'est pas en situation de déficit ; elle le serait faute d'augmenter le prix du kWh. Le but vise à équilibrer les comptes. Les 140'000 francs serviraient en fait à ne pas augmenter ce prix. La formulation utilisée dans le rapport devrait en conséquence être modifiée, pour éviter toute confusion ou mauvaise interprétation.

Quant à l'augmentation sollicitée de 300'000 francs pour le capital action, l'idée vise à éviter toute difficulté récurrente de trésorerie et à reconstituer le fonds de roulement, qui a été absorbé par tous les problèmes évoqués.

M. Cogne ajoute que la commune a avancé du cash à CABO. L'avance sera transformée en capital. Il s'agit simplement d'un transfert de trésorerie, pas d'une dépense. Dans deux ou trois ans, la décision pourrait, le cas échéant, être prise de réduire le capital de CABO ; ce serait un transfert d'actif, et pas une recette supplémentaire pour la commune.

- Délibération relative à l'augmentation du capital actions de la société CABO CHAUFFAGE A BOIS CARTIGNY SA

La Présidente donne lecture de la

Délibération relative à une augmentation du capital actions de 300'000 F de la société CABO CHAUFFAGE A BOIS CARTIGNY SA

vu la volonté d'augmenter le fonds de roulement de l'exploitation du chauffage à bois à distance de Cartigny,

vu le rapport de la commission des finances du 6 février 2012,

conformément à l'article 30, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver l'augmentation du capital actions de 300'000 F de la société CABO CHAUFFAGE A BOIS CARTIGNY SA ayant pour but l'exploitation du chauffage à bois à distance sur la commune de Cartigny.
2. D'autoriser la commune à souscrire à ladite augmentation de capital et d'ouvrir à cet effet un crédit de 300'000 F.
3. D'autoriser le Maire à émettre auprès des établissements de crédit de son choix un emprunt de 300'000 F destiné à l'augmentation du capital actions de la société CABO CHAUFFAGE A BOIS CARTIGNY SA.
4. De comptabiliser la participation de la commune de Cartigny au capital de la société CABO CHAUFFAGE A BOIS CARTIGNY SA soit 300'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le compte 94.00.154.02 du patrimoine administratif.
5. En cas de moins-values constatées sur la valeur des actions, il y aura lieu de procéder à des amortissements équivalents qui figureront au budget de fonctionnement.

➤ **La délibération est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil.**

7. Propositions et questions

- Aucune

Fin de la séance à 22h20

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....